



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 084-258402346-20200925-2020CS31-DE

Délibération 2020 CS 31 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants ;
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Béangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Monsieur

Grigori GERMAIN à Paul COPETE
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Michel GASQUET à Paul EVEN

Etaient excusés :

Monsieur Alain MATHIEU

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE
Monsieur Jacques GRANGIER,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon

Considérant le projet de convention triennale cadre pour le programme du « *centre de sauvegarde de la faune sauvage* » entre la Région Sud, le Parc naturel régional du Luberon et l'association locale de la Ligue pour la Protection de Oiseaux -LPO.

Considérant que le Parc du Luberon met à disposition de la LPO le centre de sauvegarde de la faune sauvage à Buoux (84) dont il est le propriétaire.

Considérant que pour garantir les conditions nécessaires à l'accomplissement des missions de la LPO, il est essentiel d'assurer l'entretien régulier du site par des investissements.

Considérant que pour la prochaine période correspondant à la convention triennale, le Parc du Luberon souhaite solliciter l'aide financière de la Région Sud afin de réaliser les investissements suivants estimés à 85 000 € HT :

- Réfection de l'assainissement,
- Réfection des murets et clôtures pour garantir la sécurité du site,
- Aménagement des locaux (nursérie, infirmerie, espaces de convalescence des animaux soignés).
-

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et d'équipement du centre de sauvegarde de la faune sauvage pour un montant total de 85 000 € HT ;

<i>Equipement et travaux</i>	<i>Montant en €</i>
Réfection de l'assainissement	27 000 € HT
Réfection des murets et clôtures	42 300 € HT
Aménagement des locaux (nursérie, infirmerie, espaces de convalescence des animaux soignés).	15 700 € HT
Total HT	85 000 € HT

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et les montants de participation du Parc pas augmenté :

	Montant	%
Région Sud	68 000 €	80%
Participation du Parc du Luberon	17 000 €	20%
Total HT	85 000 €	100%
TVA (PNRL)	17 000 €	
Total TTC	102 000 €	

- **SOLLICITE** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'aide la plus élevée possible afin de réaliser ce projet ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention et toutes les pièces utiles à l'exécution de cette opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI